



projet financé par le 7eme
Programme Cadre de l'Union Européenne



Les instruments de financement de l'Union Européenne pour les TIC

Conférence "Winds@Antilles"
Fort-de France, 11 et 12 décembre 2008



Les budgets annuels de l'UE se fondent sur les cadres financiers pluriannuels convenus par le Parlement européen, le Conseil et la Commission dans un accord interinstitutionnel.

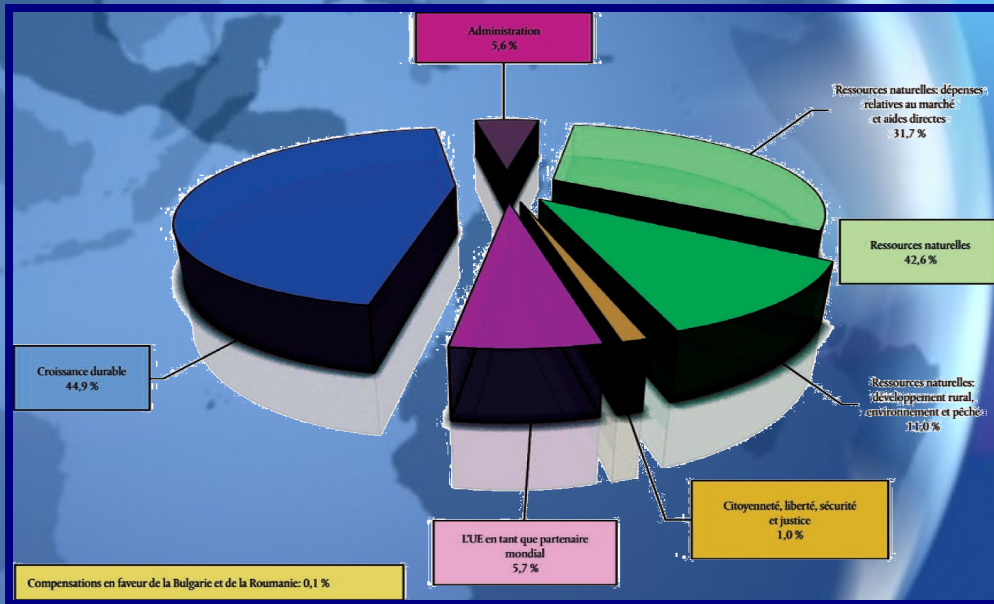
Le cadre financier indique les crédits d'engagement maximaux qui peuvent être inscrits au budget de l'UE chaque année pour les grands domaines politiques (rubriques) et fixe un plafond annuel global aux paiements et aux engagements.

Le 17/05/2006 il y a eu l'adoption officielle du
CADRE FINANCIER
PLURIANNUEL 2007-2013
(925.294 millions d'euros)

Allocation du Cadre financier pluriannuel pour la période 2007-2013:

Dépenses administratives et fonctionnement des institutions

dont, pour l'année 2008: 131.487 M d'euros



Comprenant:

- P.A.C.
- développement rural
- Environnement

Les programmes directs et indirects de l'Union Européenne

Les programmes directs:

EIE,

LIFE +,

MEDIA,

Culture,

Tempus,

... (tous ces programmes visent au recours à l'utilisation des TIC dans la réalisation des projets)

Les programmes indirects, financés par les Fonds Structurels:

-le Fonds d Cohésion,

-le Fonds Social Européen,

-le Fonds de Développement Régional

Des exemples de programmes directs qui financent projets de recherche, développement et coopération dans

le domaine des TIC:



ENERGIE INTELLIGENTE EUROPE – c'est le programme de l'Union Européenne qui finance des actions visant à:

encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et à promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Il fait partie du **PROGRAMME-CADRE POUR LA COMPETITIVITE ET L'INNOVATION (CIP)**, promouvant la compétitivité des entreprises européennes

E.I.E. a un **budget** de **70 400 000** euro pour l'année **2008**.

Des contacts nationaux donnent d'informations et support aux demandeurs.

<http://ec.europa.eu/energy/intelligent>

Des exemples de programmes directs qui financent projets de recherche, développement et coopération dans

le domaine des TIC:



PROGRAMME LIFE +

L'Instrument financier DE L'Union européenne pour l'environnement. Il s'inscrit dans la continuité du programme LIFE Environnement

Il comprend trois volets :

- Nature et biodiversité,
- Politique et gouvernance en matière d'environnement,
- Information et communication.

Le programme LIFE+ dispose d'un **budget** de **2 143 409 000** € pour la période 2007-2013

<http://ec.europa.eu/environment/life/>

Des exemples de programmes directs qui financent projets de recherche, développement et coopération dans

le domaine des TIC:

Le programme **MEDIA** est le programme de soutien pour l'industrie audiovisuelle européenne. Il vise à renforcer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne. Deux sont les mécanismes de soutien liés aux nouvelles technologies:

les **projets pilotes** : (nouvelles méthodes de création et de distribution de contenus européens par le biais de services non linéaires; nouvelles bases de données de contenus audiovisuels mises en réseau; etc....)

- **vidéo à la demande et distribution cinématographique numérique** (création et à l'exploitation de catalogues d'œuvres européennes destinées à être distribuées numériquement à travers les frontières à un large public)

http://ec.europa.eu/information_society/media/

Des exemples de programmes directs qui financent projets de recherche, développement et coopération dans

le domaine des TIC:



Le programme **CULTURE** soutient les projets, les organismes, les activités promotionnelles et la recherche dans tous les secteurs de la culture. Le Programme CULTURE vise trois objectifs spécifiques:

- promouvoir la **mobilité transnationale** des personnes travaillant dans le secteur culturel;
- encourager la **circulation transnationale** des œuvres et des produits artistiques et culturels;
- favoriser le **dialogue interculturel**.

Le Programme dispose d'un **budget** total de **400 millions** EUR pour la période **2007-2013**

Des exemples de programmes directs qui financent projets de recherche, développement et coopération dans

le domaine des TIC:



Le programme **TEMPUS** soutient la modernisation de l'enseignement supérieur et crée un espace de coopération dans les pays entourant l'UE. Tempus finance deux types d'action:

Les **projets communs**, qui reposent sur des partenariats multilatéraux entre des établissements d'enseignement supérieur de l'UE et des pays partenaires (développement, modernisation et diffusion de nouveaux programmes, de nouveaux matériels et méthodes pédagogiques, modernisation de la gestion et de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur.

Les **mesures structurelles** contribuent au développement et à la réforme des systèmes et établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires, à l'amélioration de leur qualité et de leur pertinence, ainsi qu'à l'accroissement de leur convergence avec les développements de l'UE.

Les FONDS STRUCTURELS et leur utilisation

Parmi les priorités fixées par la Commission, dans l'utilisation des fonds structurels pour la période 2007- 2013:

- La promotion des TIC,
- la promotion de la SOCIETE de l'INFORMATION,
- la promotion de la RECHERCHE et DEVELOPEMENT

308 milliards d'euros , ce qui représente 32% du budget communautaire, seront mis à disposition pour la période 2007-2013. Au moins 10% de ce montant sera dépensé par les états et les régions européennes dans des projets de recherche et d'innovation

Les FONDs STRUCTURELS et leur utilisation

Différences entre 7eme CP et la Politique de Cohésion (Fonds structurels):

Objectifs: la politique de recherche de l'Union européenne (7eme CP) vise essentiellement à l'excellence, dans une perspective de compétitivité globale

Bénéficiaires: les demandeurs dans la Politique de la recherche ont de hauts potentiels pour l'excellence et viennent de régions qui généralement ne postulent pas beaucoup dans le domaine des FS

Objectifs: la politique de Cohésion vise plutôt à assurer que les régions moins cohésives et développées puissent améliorer et contribuer à la compétitivité Européenne

Bénéficiaires: les demandeurs et les régions postulant dans les fonds structurels participent moins au 7eme CP

Un exemple d'un programme financé par les fonds structurels: le programme opérationnel 'Caraïbes'

Objectifs:

- le renforcement des moyens de communication;**
- le développement de réseaux en matière d'innovation;**
- la mise en œuvre de projets dans le domaine du tourisme durable;**
- des actions de protection des ressources naturelles maritimes et terrestres;**
- le développement de projets de traitement des déchets;**
- des actions dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture, de la santé et de la connaissance mutuelle des systèmes institutionnels et administratifs.**

Zones éligibles de coopération

1er appel à projets, clôturé :
du 29 septembre au 28 novembre 2008



Pays et territoires insulaires

Anguilla, Aruba, Antigua et Barbuda, Bahamas, Bermudes, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Iles Caïman, Antilles néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Sint-Marteen, Saint-Eustache), Iles françaises (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy), Iles Vierges américaines, Iles Vierges britanniques, Montserrat, Porto-Rico, République dominicaine, Jamaïque, Saint-Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinité et Tobago, Turks & Caïcos.

Pays et territoires continentaux

Belize, Brésil pour partie, Colombie, Costa-Rica, Guatemala, Guyana, Guyane, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panamá, Salvador, et Venezuela.

Les projets de coopération peuvent également concerner d'autres pays voisins, non inclus dans la zone Caraïbe (Canada, Etats-Unis et le reste de l'Amérique latine).

Priorités

Le programme opérationnel s'articule autour de quatre priorités :

PRIORITÉ 1: Innovation, économie de la connaissance, désenclavement et connectivité des territoires (environ 44 % de l'investissement total)

PRIORITÉ 2: Environnement, gestion durable des ressources (terrestres, maritimes) et des risques (environ 30 % de l'investissement total)

PRIORITÉ 3: Développer les services communs et les synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration (environ 20 % de l'investissement total)

PRIORITÉ 4: Assistance technique (environ 6 % de l'investissement total)

Informations techniques et financières

Axe prioritaire	Participation CE	Contribution nationale publique	Contribution publique totale
Innovation, économie de la connaissance, désenclavement et connectivité des territoires	21 068 128	7 022 710	28 090 838
Environnement, gestion durable des ressources (terrestres, maritimes) et des risques	14 364 633	4 788 211	19 152 844
Développer les services communs et les synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration	9 576 422	3 192 141	12 768 563
Assistance technique	2 872 927	957 642	3 830 569
Total	47 882 110	15 960 704	63 842 814

budget du programme

Différents types de projet:

- projets classiques
- projets structurants (infrastructures...)

Différents types d'appels à projet:

- appels à projets classique
- appels à projets ciblés

Partenariat:

Le chef de file, ou porteur du projet doit:

- **avoir son siege dans l'une des euroregions (Guadeloupe, Guyane, Martinique), ou des deux collectivités d'Outre-mer (Saint-Martin et Saint- Barthélemy**
- **Appartenir à l'une des catégories suivantes: associations, organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, médias, universités, instituts de formation, instituts de recherche, entreprises publiques ou privées, bureaux d'étude et autres**

Eligibilité des actions:

Les projets doivent impliquer au moins une des trois euro-régions ou des COM, avec un ou des partenaires des pays tiers ressortissants

Les actions devront s'inscrire dans l'une des trois priorités du programme

Les projets sont d'une durée maximale de 2 ans, sauf exception

Contribution maximale par le FEDER: 75% du coût éligible

**5 points de contact seront operatifs dans les 3
euroregions et les 2 colectivites**

**Secretariat Technique
Commun
Espace Régionale- Cité des
Métiers
Boulevard Général de
Gaulle
BP Raizet Sud
97139 Abymes, Guadeloupe**

**Autorité de gestion
Regional Council
of Guadeloupe
Jean-Louis, Boucard
F - 97100 Basse-Terre
Tel.: + 590 80 41 17
Fax.: + 590 80 41 68**